



POUR EN FINIR AVEC LE DON



LE PRODUIT

Proline^{MD} est le fongicide numéro 1 pour réduire le DON^Y sur le maïs au Canada*. Les experts du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario** et de l'Université de Guelph*** ont démontré la capacité du produit à réduire jusqu'à 50 % du DON.

Le DON vous inquiète? Nous désirons vous rassurer.

*Source : Données du BPI pour 2017 BPI.

**Source : Scott Banks, MAAARO, Le fongicide Proline sur le maïs d'ensilage pour réduire les mycotoxines, 2015.

***Source : Limay-Rios et Schaafsma, Études sur les mycotoxines du maïs en 2013 et 2018.

REMARQUE : DON = désoxyynivalénol = vomitoxine.

CARACTÉRISTIQUES ET AVANTAGES

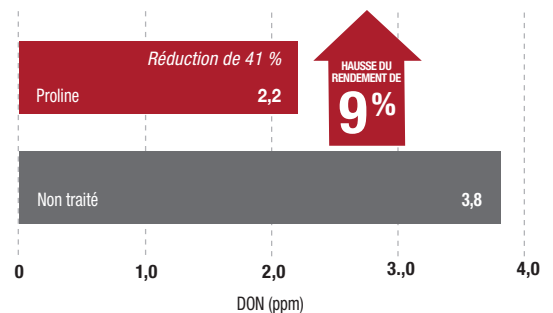
- Proline procure des rendements accrus et un maïs de meilleure qualité
- Il est homologué pour enrayer la pourriture de l'épi causée par le fusarium et le gibberella, ainsi que pour réduire les niveaux de DON
- C'est le seul fongicide homologué pour enrayer la pourriture de la tige
- Il contrôle plus de maladies que tout autre fongicide pour le maïs
- Sa formulation a été élaborée par les experts en fongicides de Bayer
- Il est homologué pour l'application aérienne
- Il peut être mélangé en réservoir avec un insecticide qui agit contre le ver-gris occidental du haricot, comme Decis^{MD}

Proline est le fongicide pour le maïs offrant le plus grand spectre d'action contre les maladies. Il s'agit du seul fongicide pour le maïs contrôlant toutes les principales maladies foliaires, le protégeant contre la pourriture de la tige et la pourriture de l'épi causée par le gibberella, en plus de réduire efficacement le DON.

PROLINE, ÇA FONCTIONNE

Proline diminue la concentration de DON dans une proportion moyenne de 41 % pour le maïs-grain non traité et de plus de 50 % pour le maïs d'ensilage.

Proline procure une réduction moyenne du DON de 41 % pour le maïs-grain

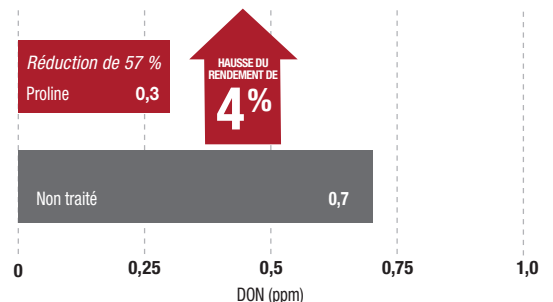


Source : Essais de Bayer et de producteurs coopérateurs de 2008 à 2017; n=19.

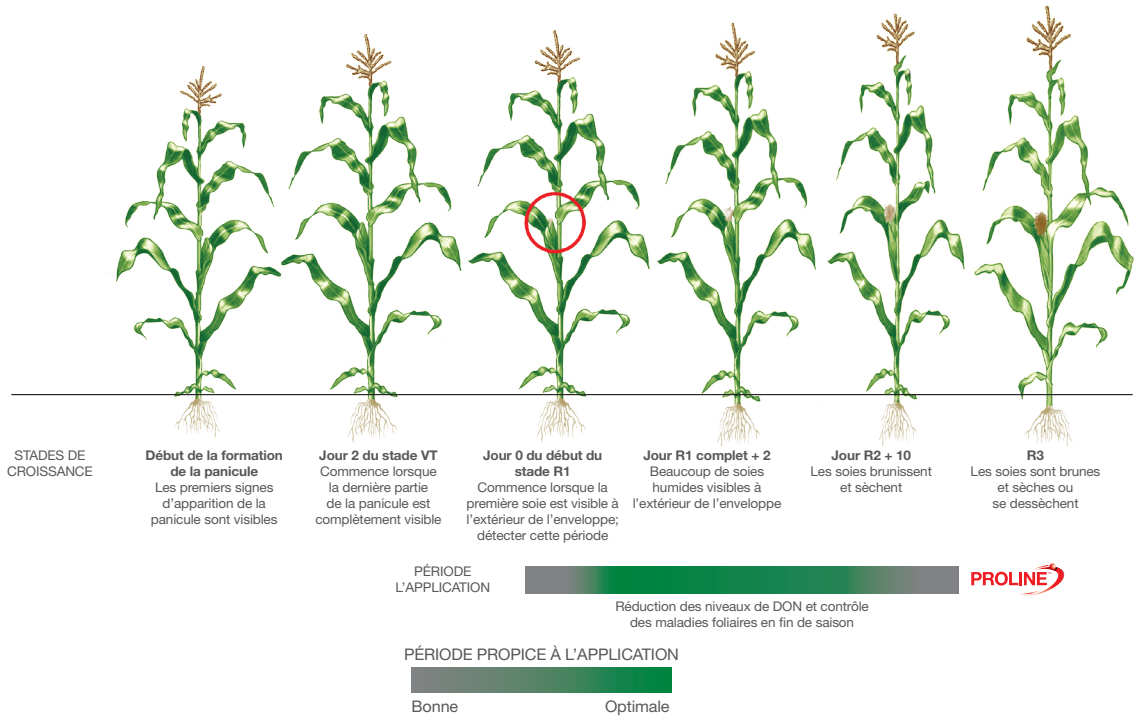
Tous les essais avaient > 0,4 ppm de DON pour les plants non traités.

Essais sur le terrain de Bayer et de producteurs coopérateurs de 2009 à 2017; n=7.

Proline procure une réduction de DON de plus de 50 % pour maïs d'ensilage



Source : Réplication d'essais plein champ de Scott Banks (MAAARO) de 2013 à 2015; n=7.



CULTURES

Maïs (de grande culture, sucré et de semence)

INGRÉDIENTS ACTIFS

Prothioconazole – Groupe 3

MALADIES CONTRÔLÉES, TAUX ET PÉRIODE D'APPLICATION

MALADIES	TAUX	PÉRIODE D'APPLICATION
Kabatiellose Pourriture de l'épi causée par le fusarium (suppression) Pourriture de l'épi causée par le gibberella (suppression) Tache grise Brûlure mycosphaerellienne Rouille Agent pathogène causant la pourriture de la tige (suppression) <i>Fusarium</i> spp. <i>Gibberella</i> spp. <i>Colletotrichum</i> spp.	420 mL/ha (170 mL/acre)	Appliquer le fongicide au stade de développement du maïs se situant entre l'apparition et le brunissement des soies. Effectuer le dépistage dès le jour 0 (début R1), lorsque les premières soies sont visibles à l'extérieur de l'enveloppe.

CONSEILS D'APPLICATIONS

- Proline est homologué pour l'application aérienne sur le maïs
- Les soies de maïs sont le plus vulnérables aux infections à gibberella de 2 à 10 jours après le début du développement. Effectuer le dépistage en début du stade R1, lorsque les premières soies sont visibles à l'extérieur de l'enveloppe. Prévoir une application de Proline environ 2 jours plus tard, au milieu du stade R1, au moment où la plupart des soies sont visibles
- Pour assurer une efficacité optimale, la pulvérisation doit bien recouvrir la surface. Veiller à ce que l'équipement de pulvérisation soit réglé de façon à maximiser l'amplitude et à utiliser des buses à jet plat
- Le produit résiste à la pluie 2 heures après l'application

EMBALLAGE

- Offert en cruches de 5,1 L (2 cruches par caisse)
- Supprime la pourriture des épis causée par le gibberella. Réduit le DON, protège contre la pourriture de la tige et procure un contrôle tardif des maladies foliaires. Une cruche de 5,1 L traite 30 acres (12 ha)

CULTIVER LA CROISSANCE

